

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 septembre 2014
Délibération n°6

OBJET :

**Indemnisation des heures supplémentaires
Agents sous contrats aidés**

Rapporteur : M. LAURENT

EXPOSE DES MOTIFS

En tant qu'agents de droit privé, les agents employés en contrats aidés (contrats d'accompagnement dans l'emploi, contrats emploi avenir) ne peuvent prétendre au bénéfice du régime indemnitaire applicable aux agents publics et notamment aux dispositions relatives à l'indemnisation des heures supplémentaires.

Les agents employés par la ville d'Essey-lès-Nancy en contrats aidés pouvant être amenés à effectuer des heures supplémentaires, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'indemnisation de ces heures lorsqu'il n'est pas possible de leur attribuer un repos compensateur.

Les agents employés sous contrats aidés seraient alors indemnisés de ces heures comme tout salarié de droit privé à savoir :

- 25 % de majoration pour les 8 premières heures (de la 36^{ème} à la 43^{ème} heure) ;
- 50 % pour les heures suivantes.

Par parallélisme avec les agents municipaux de droit public, les cas d'indemnisation couvriraient, de manière non exhaustive, les situations suivantes :

- Cas de force majeure
- Cas d'urgence
- Participation à des réunions ou commissions exceptionnelles

- Participation à l'organisation d'élections
- Participation à l'organisation de référendums
- Salage
- Déneigement
- Arrosage.

PROPOSITION

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser l'indemnisation des heures supplémentaires effectuées par les agents employés en contrats aidés selon les taux et dans les conditions définies dans l'exposé des motifs.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 19 septembre 2014.

Extrait conforme

Le Maire,



Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2014

tenu sous la présidence de
M. Michel BREUILLE, Maire,

- Nombre de Conseillers en exercice : 29
- Nombre de présents : 25
- Nombre de votants : 29
- Convocation du Conseil Municipal le : 05 septembre 2014
- Convocation distribuée le : 09 septembre 2014
- Affichage du procès-verbal le : 19 septembre 2014

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, MME COLMÉ, M. VOGIN
Adjoints,

- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, MME GEORG, M. PERNOSSI, MME SAGET, M.
HOFFER, MME PARISOT, M. ROSSIGNON, MME LANZI, MME DOLATA, M.
GONCALVES, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, MME
PAGELOT, M. CLOMES, MME POYDENOT D'ORO DE PONTONX, M. CAUSERO,
Conseillers Municipaux.

POUVOIRS

- M. SAPIRSTEIN à M. PERNOSSI
- MME CADET à M. FRANIATTE
- M. THOUVENIN à M. BREUILLE
- M. DI TOMMASO à MME LEDROIT

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME DEVOUGE

Pour extrait,

Le Maire,



Michel Breuille
Michel BREUILLE

